

# Brochure tarifaire

## OGA

Tarifs en vigueur à partir du 01/01/2018 (€ HT)



- | Télédéclarations **fiscales**
- | Collecte des relevés **bancaires**
- | Services **à valeur ajoutée**

# Une grille tarifaire unique pour tous les OGA

## Réception et émission des dossiers

Tarif HT / Dossier Siren

<b>Dossier envoyé par le cabinet</b>	<b>Réception :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>de la déclaration fiscale sous format EDI-TDFC de la balance</li><li>des tableaux complémentaires OG y compris les tableaux de rapprochement TVA</li><li>de la CVAE</li></ul>	2,50 €
	<b>Emission optionnelle</b> de l'attestation vers la DGFIP et vers le cabinet	0,25 €
	<b>Emission optionnelle</b> du compte-rendu de mission attaché à ladite déclaration vers la DGFIP et vers le cabinet	0,25 €
	<b>Réception optionnelle</b> des copies des déclarations de TVA, avec reprise possible de l'historique	1,50 € en RSI 3,50 € en RN
<b>Dossier dématérialisé par l'OGA</b>	<b>EDI-OGA</b> <ul style="list-style-type: none"><li>demande du fichier des écritures comptables FEC</li><li>réception du FEC</li><li>demande des pièces justificatives</li><li>réception des pièces justificatives demandées</li></ul>	1,50 €
	<b>Emission</b> de la déclaration fiscale sous format EDI-TDFC vers la DGFIP, incluant EDI-REQUETE	2,50 €
	<b>Emission</b> de l'attestation vers la DGFIP	0,25 €
	<b>Emission</b> du compte-rendu de mission vers la DGFIP	0,25 €
	<b>Emission</b> de la liasse fiscale sous format EDI-TDFC vers une banque commerciale partenaire de jedeclare.com	Remise de 2,50 €
<b>Emission</b> des déclarations de TVA vers la DGFIP	3,00 €	
<b>Dossier reçu par un autre pedi</b>	<b>Emission</b> de l'attestation vers la DGFIP	0,25 €
	<b>Emission</b> du compte-rendu de mission vers la DGFIP	0,25 €

## Stockage

Tarif HT

<b>Suivi sur 5 ans, plus l'année en cours, des dépôts de télédéclarations</b>	Inclus
<b>Récupération des dépôts de moins de 18 mois</b>	Inclus
<b>Récupération des dépôts de plus de 18 mois</b>	7 € par dépôt récupéré
<b>Espace de stockage sécurisé</b>	Gratuit jusqu'à 100 Mo puis 3 € pour 1 Go par mois

## L'abonnement annuel de l'OGA

Tarif HT

<b>Boîte principale</b> <sup>(1)</sup>	gratuit
<b>Boîte secondaire</b> <sup>(2)</sup>	84 €

(1) La boîte à lettres principale correspond au compte créé lors de l'inscription de l'OGA au service jedeclare.com. Elle est offerte.

(2) Des boîtes à lettres secondaires peuvent être ouvertes par l'OGA pour s'adapter à l'organisation géographique (multi-sites) ou à une organisation de travail interne (par groupe de compétence ou secteur).

Pour un expert-comptable correspondant de l'OGA et non encore adhérent à jedeclare.com, l'organisme aura la possibilité d'ouvrir une boîte aux lettres secondaire au bénéfice de ce cabinet dans les strictes conditions suivantes :

- Boîte réservée aux seuls dossiers de l'Organisme et aux seuls flux EDI-TDFC (tous destinataires)
- Boîte limitée à 20 dossiers
- Non autorisée aux experts-comptables ayant radié leur abonnement à jedeclare.com depuis moins d'un an

## Règles de facturation jedeclare.com

### Où trouver votre facture ?

Votre facture électronique est disponible dans votre boîte aux lettres jedeclare.com et dans votre espace privé / Suivi / Factures / Consos / onglet Factures.

### Quand et comment régler votre facture ?

- Si vous avez opté pour le paiement par prélèvement automatique, ce dernier intervient le 28 du mois suivant la date de facture.
- Les factures en mode de règlement par chèque ou virement bancaire sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission.

### Les factures trimestrielles

Les factures trimestrielles (avril-juillet-octobre-décembre) comprennent :

- Les consommations liées aux télédéclarations,
- Les services complémentaires.

Si le montant HT de votre facture est inférieur à 100 €, les éléments de consommation sont reportés sur le trimestre suivant.

### La facture annuelle de clôture

La facture annuelle de clôture intègre une remise de 50 € si vous avez opté pour le règlement de vos factures par prélèvement bancaire.

## Pour vous accompagner

### Notre service client est à votre écoute

Du lundi au vendredi, de 8h à 20h : **08 90 71 06 13**

Vous pouvez aussi nous contacter en nous envoyant un mail à [assistance@jedeclare.info](mailto:assistance@jedeclare.info)



SUIVEZ-NOUS

ECMA, ASSOCIATION FRANÇAISE RÉGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901, CRÉÉE À L'INITIATIVE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES, EST DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DIGITALISATION DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE LEURS CLIENTS.

